

Location : les obligations du professionnel de l'immobilier

PRÉSENTIEL

SUR-MESURE

INTER ENTREPRISE

Objectif de formation

Maîtriser l'actualité immobilière afin de mieux renseigner son client locataire et propriétaire.

Programme

Obligations en terme de location

Champ d'application de la loi du 6 juillet 1989

Le contrat de location nu et meublé (finalités juridiques et techniques, annexes obligatoires ...)

Obligations des parties en cours de bail (logement décent, dépôt de garantie, état des lieux d'entrée, travaux et charges, fixation et encadrement du loyer, des charges, révisions de loyers et charges...)

Évènements affectant le cours du bail (résiliation bailleur, locataire, état des lieux de sortie, restitution du dépôt de garantie, régularisation de fin de bail, ...)

Les spécificités de la location meublée et les dernières dispositions réglementaires en matière de meublé de courte durée

Les spécificités de la colocation

Se prémunir des impayés : de la procédure à l'amiable à la procédure judiciaire

Point sur l'actualité immobilière

Impacts du prélèvement à la source sur les revenus fonciers :

De quoi s'agit-il ?

Les revenus concernés par le prélèvement

Quand et comment va-t-on prélever l'impôt ?

L'impact du prélèvement sur les revenus fonciers et les déficits fonciers

Période de transition 2018/2020 : Le sort de la déductibilité des charges et travaux ainsi que le traitement des provisions pour charges pour les biens en copropriété

Le CIRM

Les locations meublées et le prélèvement à la source

Le PAS et la location meublée

La régularisation et le paiement de l'impôt

L'IFI : L'impôt sur la fortune immobilière

Fonctionnement

Spécificités

Grandes lignes de la loi ELAN

« Répondre aux besoins de chacun et favoriser la mixité sociale » - bail de mobilité

« Construire plus, mieux et moins cher »

Réécriture du livre 1 du Code de la Construction, notamment pour valoriser l'innovation et le permis de faire

Déontologie pour les professionnels de l'immobilier - Généralités

Rappel des principales mesures du Décret du 28 août 2015 :

L'éthique professionnelle dans le secteur de l'immobilier

Les lois et règlements dans le secteur de l'immobilier

La compétence du professionnel de l'immobilier : la formation initiale

L'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle

L'organisation et la gestion de l'entreprise chez les professionnels de l'immobilier

La défense des intérêts dans le secteur de l'immobilier

La confraternité et transparence

La gestion des conflits d'intérêts

Le règlement des litiges dans le secteur de l'immobilier

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Toute personne travaillant dans le domaine de l'immobilier

Durée

1 Jour dont 7 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

370 € par stagiaire

Adresse

Morlaix - CCI Formation
Aéroport,
CS 27934,

29679 Morlaix

<https://cci-formation-bretagne.fr/finistere>

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun pré-requis

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Appréhender les fondamentaux juridiques. Maîtriser les obligations du professionnel en terme de mise en location d'un bien immobilier. Connaître les impacts du prélèvement à la source sur les revenus fonciers, l'IFI, les grandes lignes de la future loi ELAN et la mise en place du bail de mobilité...

► **PRÉSENTIEL**

Les sessions



Morlaix

- Nous contacter

Date et mise à jour des informations : 08/01/2024

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr



Contacts



CREIGNOU Julien

julien.creignou@formation.bretagne-ouest.cci.bzh

CCI Formation Morlaix - N° SIRET 183 500 040 00054 - N° d'activité 53290897729

Aéroport, CS 27934, - 29679 Morlaix

Tél. : 02.98.62.39.39 - formation.morlaix@bretagne-ouest.cci.bzh - <https://cci-formation-bretagne.fr/finistere>



**CCI FORMATION
BRETAGNE**